



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 9 juillet 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Finances.

Dans de nombreux secteurs, notamment dans les fonctions dirigeantes ou hautement qualifiées, une partie importante de la rémunération totale peut être constituée d'éléments variables, tels que des bonus, participations aux bénéfices, stock-options, actions gratuites (RSU), avantages en nature ou autres mécanismes d'intéressement, qui ne sont pas nécessairement soumis au mécanisme de l'indexation.

Dans ce contexte, nous voulons poser les questions suivantes à Monsieur le ministre :

1. Le Gouvernement dispose-t-il de données permettant d'identifier le nombre de salariés bénéficiant d'une rémunération variable (bonus, participations aux bénéfices, stock-options, actions, RSU ou autres avantages comparables) en complément de leur salaire fixe ?
2. Dans l'affirmative, combien de salariés sont concernés et quelle est la ventilation par secteur d'activité ?
3. Le Gouvernement dispose-t-il de données sur la part moyenne que représente cette rémunération variable dans la rémunération totale des salariés appartenant aux déciles supérieurs de revenus, et plus particulièrement aux 10 %, 5 % et 1 % des salariés les mieux rémunérés ?
4. À défaut de telles données, le Gouvernement entend-il demander à l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS), à l'Administration des contributions directes ou à toute autre administration compétente d'établir une analyse permettant d'apprécier la structure de rémunération des salariés à hauts revenus ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Yves Cruchten
Député

Mars Di Bartolomeo
Député